



ARRETE DE DECISION

Réunion de bureau du 27 mai 2019

Etaients présents : JY CHARBONNIER, P GONON, P MURIGNEUX, G ROCHETTE, D BONNIER, M BERNE.

Absents : M REYNARD et M DUPIN

Participaient à la réunion : Daniel ROCHE, Chargé de mission et Justine LAGREVOL, Animatrice eau et agriculture

Approbation du compte rendu du Bureau du 12 mars 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

Contrat Territorial : point sur les actions agricoles en cours

Justine Lagrevol, animatrice eau et agriculture présente les actions agricoles portées par le Sima Coise dans le cadre du Contrat Territorial.

Plusieurs points ont fait l'objet de discussions notamment sur les délais de paiement du Feader, le paiement des actions 2015 étant arrivé en 2019.

Le projet de fromagerie bio a aussi été abordé, Justine Lagrevol a présenté les derniers éléments en date : rencontre avec l'Agence de l'Eau, constitution du dossier de demande de subvention, solution de prétraitement des effluents et délais d'instruction de l'Agence de l'Eau qui n'impactera pas le projet car une demande d'autorisation de démarrage des travaux avant avis de l'Agence est aussi prévue.

Le dossier plantation de haies a aussi retenu l'attention, pour plusieurs raisons :

- Un vrai engouement sur le territoire,
- Création d'un groupe autour de la haie qui souhaite remettre l'arbre au cœur de l'exploitation,
- Un accompagnement de qualité par Mission Haie Auvergne,
- Des difficultés à trouver un partenariat avec la Fédération de Chasse de la Loire, contrairement à celle du Rhône,
- La possibilité que le Sima Coise puisse devenir maître d'ouvrage sur cette action, pour planter notamment sur la partie Loire du bassin versant. Les élus estiment que cette solution est envisageable et veulent s'assurer que le Sima sera en capacité humaine de réaliser l'opération. La solution de trouver des prestataires pour aider à la plantation a aussi été évoquée, avec notamment la piste de l'ESAT de Meys.

Contrat Territorial : réflexion sur le lancement de la démarche sur la gestion quantitative

La question de la ressource quantitative est de plus en plus un sujet d'actualité. Une action avait été inscrite dans le Contrat Territorial à la demande des acteurs du territoire.

A ce titre, une approche basée sur la concertation est à l'étude. L'idée serait que le Sima se fasse accompagner par un prestataire pour animer un dialogue territorial autour de la thématique de la ressource en eau afin de faire remonter des propositions construites par les acteurs du territoire.

A ce jour des questions se posent sur la pertinence de l'action, notamment car, nous ne disposons pas de données concernant la ressource pour identifier les priorités. De plus, il existe également une crainte du ressenti du territoire autour de la démarche en dépensant des fonds pour « faire parler les gens ».

Face à ces doutes, le Bureau propose :

- De rédiger un courrier aux élus du bassin versant pour les informer de la démarche que le Sima voudrait engager et recueillir leur avis sur la pertinence de la démarche, mais aussi que ces derniers puissent en parler autour d'eux, notamment dans les conseils municipaux.

- De continuer à rechercher des données sur la ressource en eau afin d'étayer les débats.
- De se donner comme échéance la rentrée (septembre) pour prendre la décision de s'engager ou non dans la démarche.

DECISIONS PRISES EN BUREAU

SIMA

Renouvellement de la convention de partenariat avec Pôle Emploi

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention triennale de partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre de la mission d'Insertion du Sima Coise afin :

D'organiser les modalités opérationnelles et leurs mises en œuvre pour une meilleure efficacité dans le cadre du dispositif IAE, en cohérence avec les réalités territoriales.

De réaffirmer la volonté commune des partenaires de favoriser l'insertion dans l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi en s'engageant sur la sécurisation et l'amélioration de la qualité des parcours du public en insertion. La convention de coopération précise les rôles respectifs de chaque partenaire pour une meilleure efficacité du dispositif IAE.

Monsieur le Président explique que cette convention permettra de fixer les modalités de recrutement des salariés en CDDI avec Pôle Emploi et qu'elle permet notamment à Pôle Emploi de délivrer l'agrément pour que les salariés soient éligibles au dispositif CDDI. Sans cet agrément le Sima n'aurait pas d'aide sur ces postes et nous pourrions assumer la charge financière de l'équipe environnement.

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer le renouvellement de la convention avec Pôle Emploi

Délibération concernant un appel à projet auprès de la Fondation Yves Rocher pour la plantation

Monsieur le Président explique que dans le cadre du Contrat Territorial, le Sima Coise est amené à commander de nombreux plants dans le cadre de ses chantiers de restauration des cours d'eau et de plantation de haies.

Il explique également que le Sima privilégie l'achat de plants labellisés « végétal local » et que ces derniers coûtent plus cher que des végétaux non labellisés.

Enfin, Monsieur le Président rappelle que les finances des EPCI adhérentes étant contraintes, le Sima recherche de plus en plus à diversifier ses financements afin de moins solliciter ses collectivités.

Ainsi, Monsieur le Président explique qu'il est possible de solliciter l'aide financière de la Fondation Yves Rocher pour le financement de l'achat de plants.

Il propose que le Sima sollicite la Fondation Yves Roche à hauteur de 5 916 € correspondant à la fourniture de 4 200 plants labellisés « végétal local » et 1 200 plants non labellisés pour les projets de plantation (haies et ripisylve) prévues aux actions du Contrat Territorial

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires pour déposer un dossier auprès de la Fondation Yves Rocher

Délibération concernant un appel à projet auprès de la Fondation Caisse d'Epargne pour les travaux de restauration des milieux aquatiques sur la partie Rhône du bassin versant

Monsieur le Président rappelle que les finances des EPCI adhérentes étant contraintes, le Sima recherche de plus en plus à diversifier ses financements afin de moins solliciter ses collectivités.

Ainsi, Monsieur le Président explique qu'il est possible de solliciter l'aide financière de la Fondation Caisse d'Epargne pour la partie de son bassin versant situé sur le département du Rhône.

Monsieur le Président propose que le Sima dépose un dossier global concernant les actions prévues pour restaurer les milieux aquatiques (plantations de haies, de ripisylve, restauration de cours d'eau) sur la programmation 2019.

Monsieur le Président explique que la réponse de la Fondation ne sera connue qu'en novembre 2019 et que le paiement se fera sur facture acquittée et qu'ainsi cette demande n'entraînera pas de décalage dans la réalisation des actions prévues.

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires pour répondre à l'appel à projet de la Fondation Caisse d'Epargne

Convention avec la FNE Loire pour la mise à disposition de données sur la biodiversité

Monsieur le Président rappelle que le Sima a recruté un stagiaire pour réaliser l'inventaire de la biodiversité du bassin versant de la Coise afin d'alimenter les réflexions futures.

Monsieur le Président explique que ce travail nécessite de collecter des données auprès de différents acteurs et que dans certains cas, il est nécessaire de signer des conventions pour l'utilisation de ces données.

Monsieur le Président précise que c'est le cas avec FNE Loire, que cette convention est gratuite et qu'elle fixe les modalités d'utilisation des données produites par FNE Loire.

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer la convention avec FNE Loire pour la mise à disposition des données biodiversité sur le bassin versant de la Coise.

Choix du prestataire pour le volet communication : création de supports vidéo

Monsieur le Président rappelle qu'il a souvent été souligné que le Sima Coise souffrait d'un déficit de communication et que dans le cadre du Contrat Territorial, l'Agence de l'Eau accompagne financièrement les actions de communication.

Monsieur le Président explique, que différentes actions sont prévues (panneaux explicatifs, mise à jour de l'exposition du Sima), mais qu'il semble aussi pertinent de communiquer à travers des supports vus par les plus jeunes et notamment des vidéos.

Monsieur le Président explique que le Sima a consulté des prestataires spécialisés pour la réalisation de 4 vidéos sur des chantiers marquants (restauration de cours d'eau, découverte du Vêrut, effacement d'ouvrage et plantation de haies) et pour la réalisation d'un support présentant le Sima de manière plus globale.

Monsieur le Président précise que nous avons eu trois devis pour cette prestation :

Thibault Mazars pour un montant de 19 6340.2 € TTC

Sébastien Masnada pour un montant de 4 600 € TTC

Dominique Dozolme pour un montant de 5 450 € TTC

Monsieur le Président explique que l'offre de M Mazars paraît disproportionnée par rapport à la demande et qu'elle dépasse même le budget global inscrit au budget 2019 (9 300 € pour mémoire).

Monsieur le Président propose donc au Bureau d'effectuer un choix parmi les deux autres candidats après analyse de leurs propositions.

Les membres du Bureau valident la proposition de M Masnada à l'unanimité des membres présents.

Choix du prestataire pour l'étude de décision sur le seuil du Moulin Blanchard à St-Denis-sur-Coise

Monsieur le Président explique que la restauration de la continuité écologique est un des objectifs majeurs du Contrat Territorial et que pour cela, une liste d'ouvrages bloquants a été définie.

Monsieur le Président explique, que dans certains cas, une étude d'aide à la décision est nécessaire pour définir plus précisément les possibilités d'intervention sur ces ouvrages et que l'analyse coût / bénéfice est systématiquement demandée par les financeurs et la Police de l'Eau.

Monsieur le Président explique, que compte tenu des caractéristiques particulières du seuil du Moulin Blanchard à St-Denis-sur-Coise, l'analyse coût / bénéfice doit être confiée à un prestataire extérieur.

Monsieur le Président explique, que le Sima a eu trois propositions de Bureaux d'études :

Cesame : 3225 € HT

SINBIO : 5 400 € HT

VDI : 5250 € HT

L'analyse technique des trois propositions par la technicienne de rivière fait ressortir que le bureau d'études

CESAME est celui qui répond le mieux à la demande (les autres allant au-delà de la prestation demandée avec des relevés topographiques ou un avant projet détaillé, ce qui n'est pas tout à fait la demande et qui explique l'écart de prix).

Les membres du Bureau valident la proposition du Bureau d'étude CESAME pour cette prestation.

Choix des dates pour le prochain Comité Syndical et le prochain Conseil d'Exploitation du SPANC

Afin de préparer les prochaines échéances et de ne pas fixer nos réunions en même temps que celles de nos EPCI adhérentes, il est proposé de fixer les dates du Comité Syndical et du Conseil d'Exploitation du SPANC en Bureau.

Prochaines échéances :

Comité Syndical avant le 30 juin 2018 pour approbation du RPQS du SPANC.

Choix du Bureau : **le lundi 24 juin 2019 à 20h, à Pluvy ou à Chazelles en fonction de la disponibilité des salles.**

Conseil d'Exploitation du SPANC pour un bilan intermédiaire

Choix du Bureau : **le lundi 1^{er} juillet à 20h en Mairie de Grézieu le Marché**

SPANC

Réflexion sur le SPANC 2020

Monsieur le Président souhaite aborder en réunion de Bureau une première réflexion sur le SPANC 2020. En effet, une réflexion est souhaitable afin de préparer 2020. Cette réflexion portera sur le territoire du prochain SPANC avant les élections municipales, ainsi que sur la position de CCFE pour continuer à travailler d'une manière ou d'une autre avec le SPANC du Sima.

La décision de CCFE aura des conséquences sur le SPANC du SIMA (maintien des effectifs actuels ou augmentation) et sur l'organisation du service.

Une première discussion en interne paraît donc importante pour préparer l'échéance 2020 et permettre au service d'avoir des éléments pour présenter une prospective aux élus du SIMA.

Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Bureau proposent que le Sima rencontre Monsieur le Président de la CCFE afin d'avoir une position d'ici septembre 2019.

M Murigneux souligne qu'il est important d'associer nos nouveaux délégués dans la réflexion sur l'avenir du SPANC.

L'ordre du jour étant épuisé, M Charbonnier lève la séance.

Jean-Yves Charbonnier

Président

